

Félicitations!



Etre apprenti en 2022

**Tout savoir sur
l'apprentissage**



**Faculté des sciences
et des techniques**





Trois questions pour commencer

...

Le CFA FORMASUP

Un CFA Régional

Hors les murs

3000 apprentis

180 diplômes du DUT au Master 2

21 Unités de Formation par Apprentissage

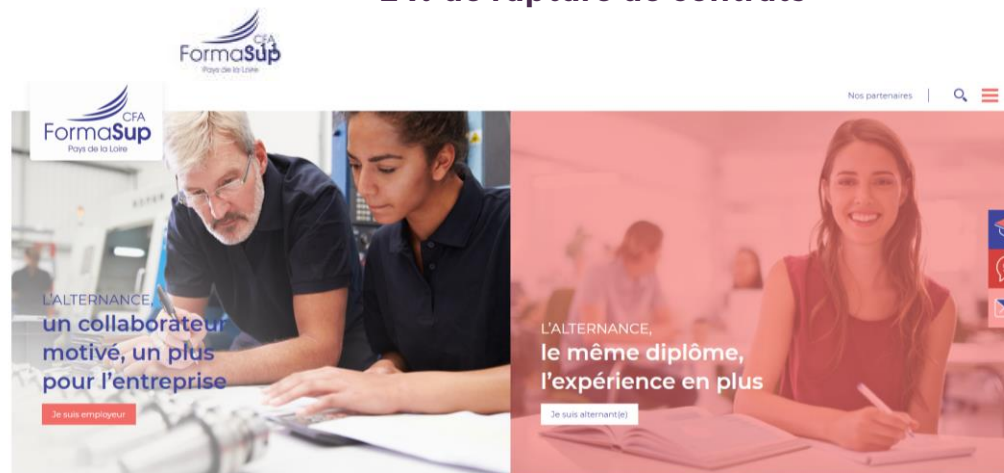
96 % de réussite aux examens

85 % d'insertion

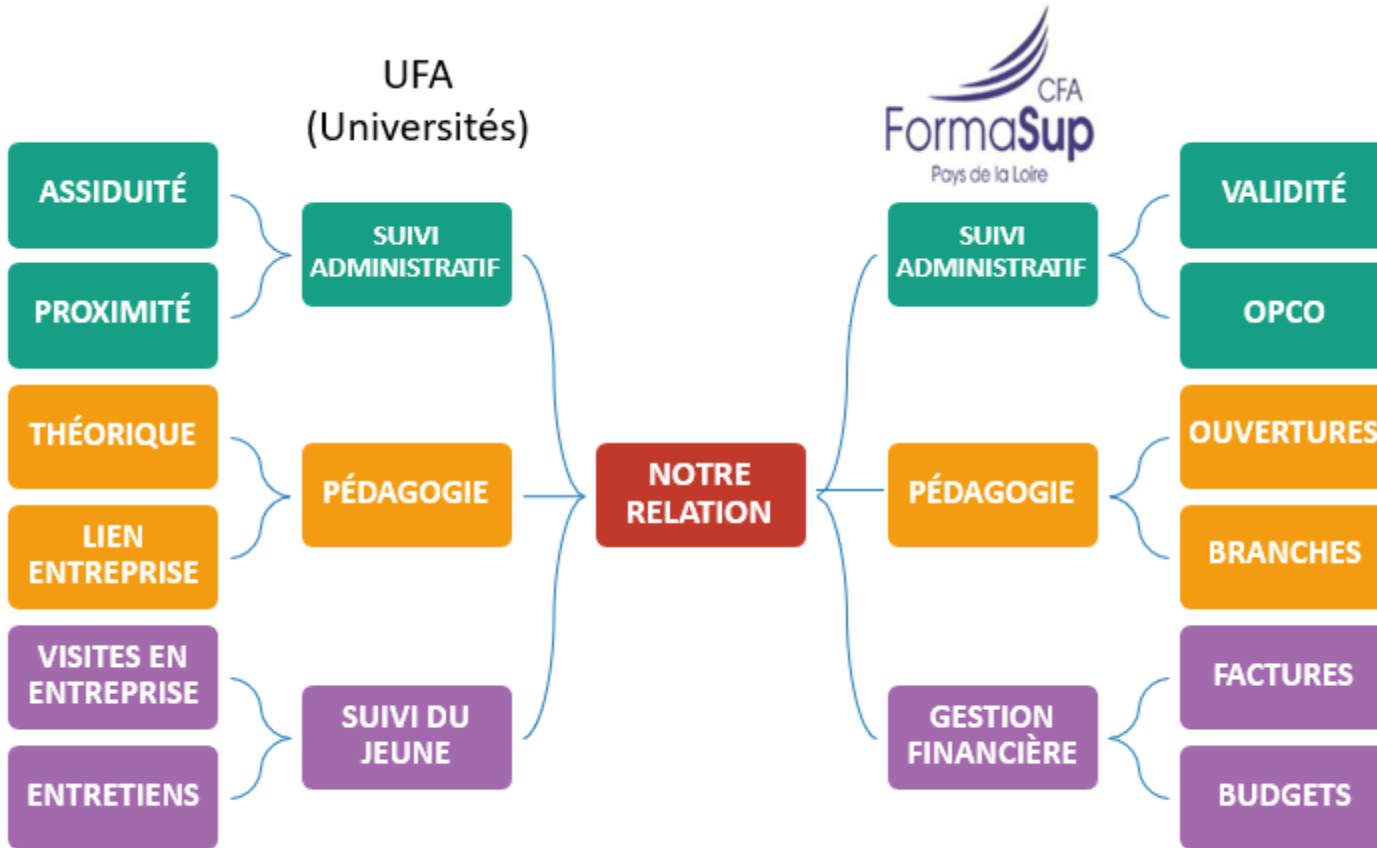
2 % de rupture de contrats



www.formasup-paysdelaloire.fr



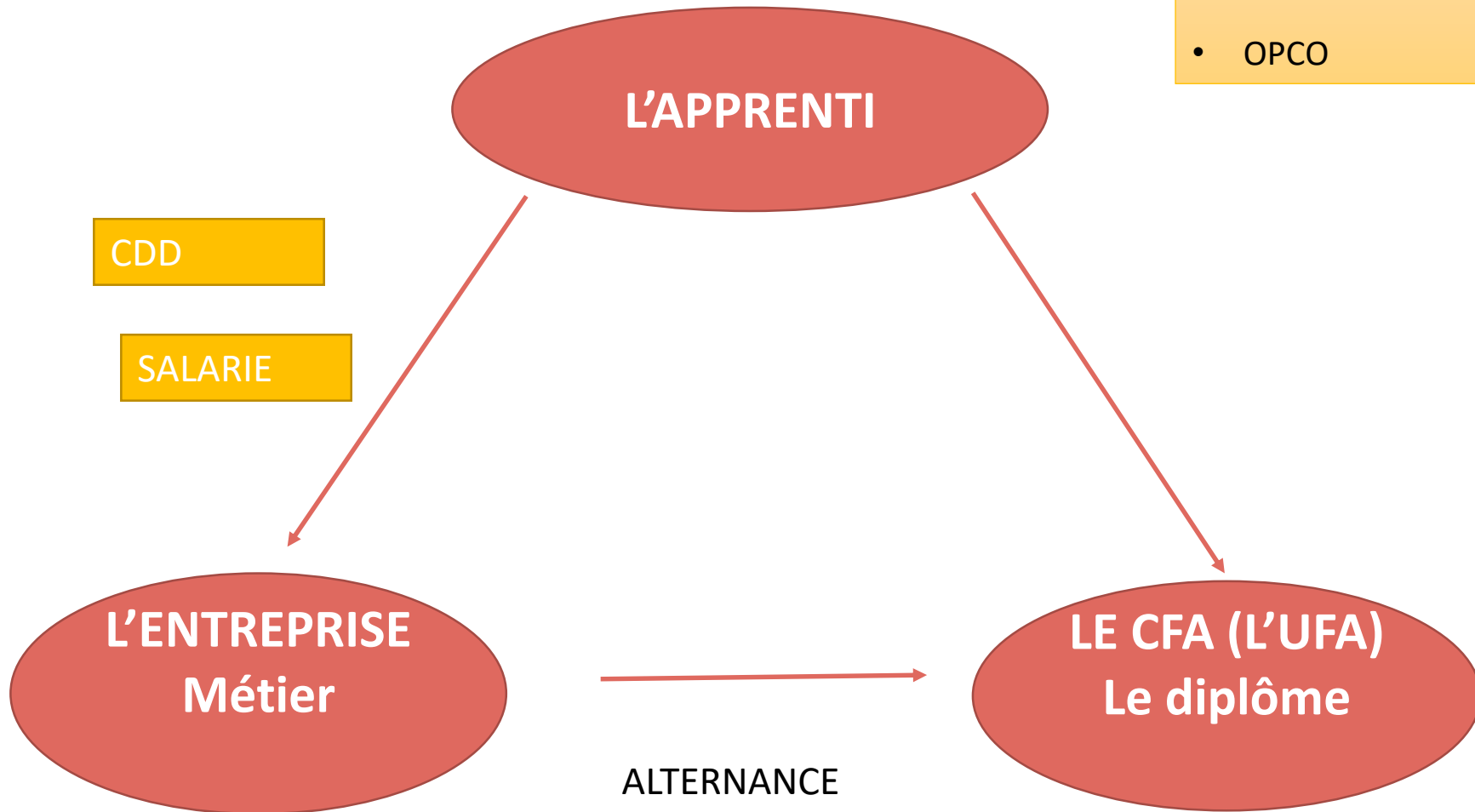
LA RELATION PARTENARIALE CFA FORMASUP/UFA (Universités)



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

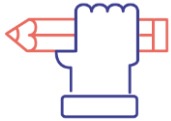
FINANCEMENT

- OPCO



ETRE APPRENTI AU CFA FORMASUP

Votre statut : salarié d'entreprise



Au sein de son entreprise, l'apprenti est par conséquent un salarié comme les autres : il bénéficie des **mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations.**

Le code du travail, les règlements et la convention collective de l'entreprise lui sont applicables sans distinction.

ETRE APPRENTI AU CFA FORMASUP

Percevoir une rémunération



Année d'exécution du contrat / âge	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du Smic	43% du Smic	53% du Smic	100% du Smic
2e année	39% du Smic	51% du Smic	61% du Smic	100% du Smic
3e année	55% du Smic	67% du Smic	78% du Smic	100% du Smic

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.



En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat, sauf changement de tranche d'âge plus favorable à l'apprenti.

Une Licence Pro correspond au minimum à une 2^{ème} année d'exécution du contrat

ETRE APPRENTI AU CFA FORMASUP

Droits et Avantages du salarié

DROITS	
Horaires	Mêmes horaires que les autres salariés de l'entreprise
Congés Payés	2, 5 jours /mois A poser sur les périodes en entreprise et avec accord de l'employeur
Congés pour révision	5 jours A poser en fin de formation pour préparer le dernier examen
Convention collective	Mêmes avantages que les autres salariés de l'entreprise
Sécurité sociale	en cas de Maladie, Maternité, Paternité, Accident
Mutuelle	Proposée par l'entreprise



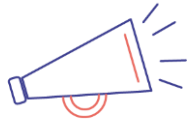
Trois questions pour continuer

...



ETRE APPRENTI AU CFA FORMASUP

Devoirs du salarié



Prévenir l'employeur et l'UFA

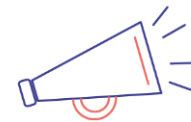
Les absences doivent faire l'objet de justificatifs

- Arrêt de travail en cas de maladie
- Convocation par l'administration (y compris permis de conduire ou concours administratifs)
- Absence liée à une situation de maladie chronique
- Congés pour événements familiaux
- Absence découlant des congés payés ou récupérations accordées par l'entreprise sur le temps de formation



En cas d'absence injustifiée

- L'employeur sera informé



En cas de retard

- L'employeur sera informé

LES AIDES AUX APPRENTIS

LES AIDES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES APPRENTIS



LE LOGEMENT

QUI ? CAF, ACTION LOGEMENT, VIA HUMANIS

QUOI ? APL, Visale, Mobili-jeune.



LE PERMIS

QUI ? ETAT

QUOI ? Aide financière 500 euros



AIDES FINANCIERES

QUI ? CAF, IMPOTS

QUOI ? Prime d'activité, exonération d'impôts

LES AIDES SPECIFIQUES CFA FORMASUP



RESTAURATION

QUI ? CFA FORMASUP

NOUVEAU !!

QUOI ? LE REPAS 0,30 CTS d'Euros au CROUS (easly)



EXONERATION TAXE

QUI ? CFA FORMASUP

QUOI ? Prise en charge de la CVEC 95 Euros



TRANSPORTS

QUI ? CFA FORMASUP

QUOI ? Indemnités de transports



FONDS DE SOUTIEN

QUI ? CFA FORMASUP

QUOI ? Aide financière en cas de coup dur

LES AIDES AUX APPRENTIS

ATTENTION pour percevoir les aides du CFA :

- REMBOURSEMENT CEVEC
- VERSEMENT INDEMNITE DE TRANSPORTS

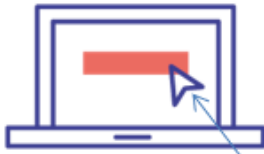
Vous devez IMPERATIVEMENT SAISIR VOTRE RIB sur la plate forme NET YPAREO



Christine AVERTY – Votre Référente YPAREO

07 88 41 46 43

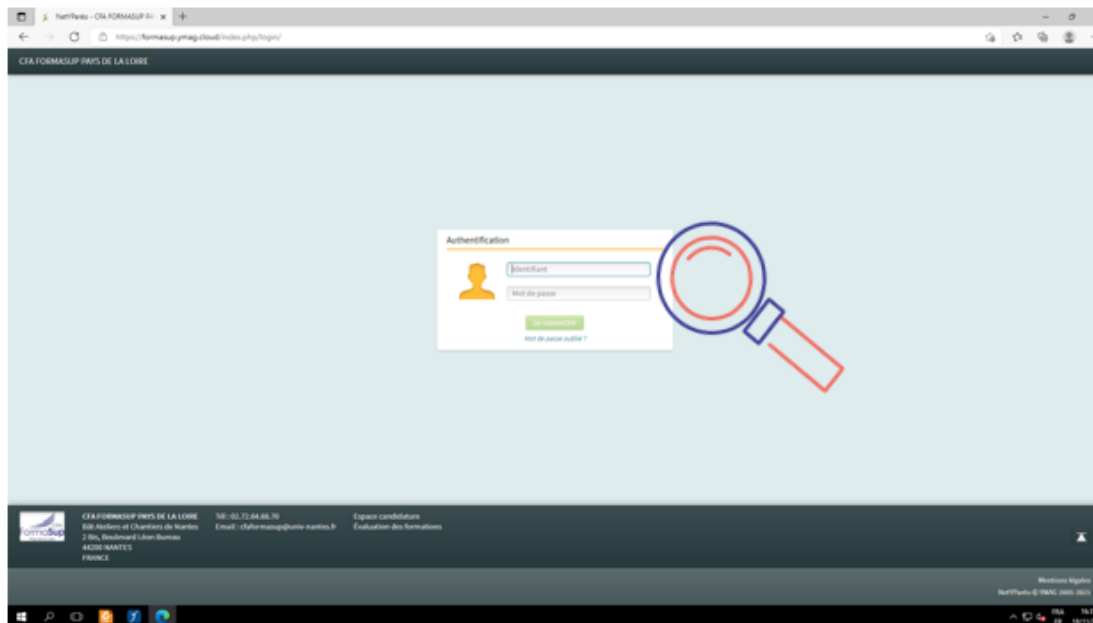
Vous connecter à YPAREO



ETAPE 1 :

**Connexion sur la plateforme
Netypareo**

<https://formasup.ymag.cloud/index.php/login/>

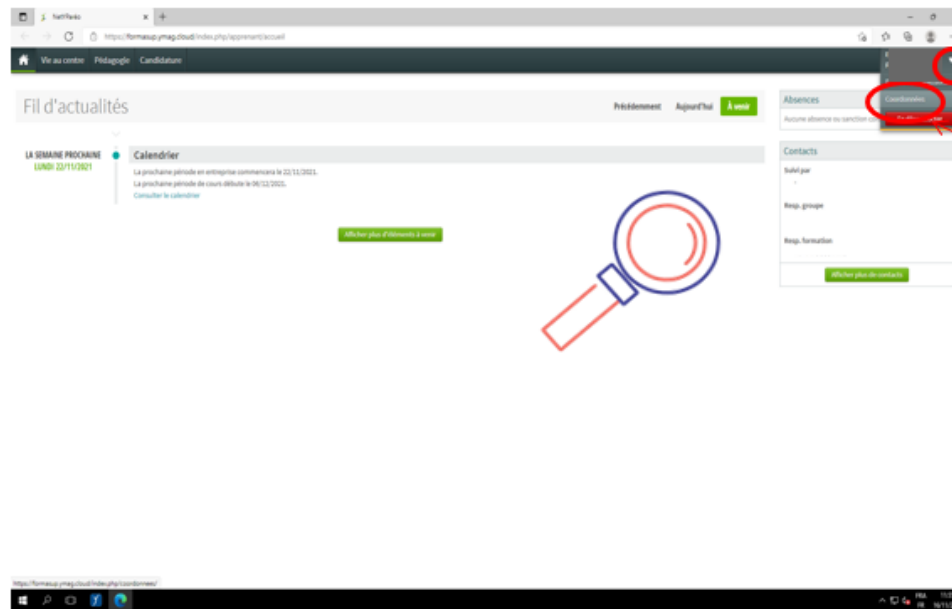


Vous connecter à YPAREO



ETAPE 2 : Saisie de vos coordonnées bancaires

<https://formasup.ymag.cloud/index.php/login/>



Menu déroulant

Onglet « Coordonnées »

Vous connecter à YPAREO



**ETAPE 3 : Saisie du RIB
SUR YPAREO**

<https://formasup.ymag.cloud/index.php/login/>

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://formasup.ymag.cloud/index.php/coordonnees/>. The page title is "Informations générales et coordonnées". Below the title, there is a section for "Informations générales et coordonnées" with a sub-header "Mme ALDERECQIE Nadine". The page contains several form fields for personal and contact information, including address, phone, and email. A red circle highlights a green "Modifier" button located at the bottom of the form. A blue arrow points from the "Modifier" button to an orange box labeled "Modifier" on the right side of the page. Another blue arrow points from the "Modifier" button to the URL above. A magnifying glass icon is also present on the left side of the page.

CLIC sur

Modifier

Vous connecter à YPAREO



**ETAPE 4 : Saisie du RIB
SUR YPAREO**

https://formasup_ymag.cloud/index.php/login/

Informations générales et coordonnées

Modifier vos coordonnées bancaires

Destinataire de la facture

Titulaire du compte

IBAN

BIC



SAISIR vos Coordonnées
BANCAIRES

+

Valider



un mail vous informant du
virement sur votre compte
sera adressé



LA MOBILITE INTERNATIONALE DES APPRENTIS : C'EST POSSIBLE !



Pour qui ?

Tous les apprentis peuvent partir en mobilité internationale à condition d'avoir la validation du responsable pédagogique de la formation, et celle de l'employeur.

L'employeur peut aussi être à l'initiative du projet en fonction de sa stratégie de développement.

Dans les 2 cas, il s'agit d'un projet validé par le responsable pédagogique de la formation et par l'employeur.

MOBILITÉ « COURTE »

Dans le cas d'une **mobilité courte**, vous partez **jusqu'à 4 semaines**.

Votre **contrat de travail est maintenu** et votre employeur en France procède à une « mise à disposition » pour que vous réalisiez votre mobilité au sein d'une entreprise à l'international.

Votre contrat de travail n'est ni rompu ni suspendu et c'est la législation Française qui continue de s'appliquer pendant votre période de mobilité.

MOBILITÉ « LONGUE »

Pendant une **mobilité longue, supérieure à 4 semaines***, votre contrat de travail avec votre employeur Français est « mis en veille », ce qui vous permet d'avoir le statut de salarié d'une entreprise étrangère ou le statut d'étudiant stagiaire.

*Maximum 1 an avec 6 mois d'exécution du contrat en France.



Mobilité individuelle, de quoi parle-t-on ?

C'est pour vous l'opportunité de vivre **une expérience professionnelle à l'étranger organisée pendant votre contrat d'apprentissage**.

La mobilité se déroule sur un temps d'entreprise et/ou de formation.

Pendant la période de mobilité à l'étranger, le principe de l'alternance n'est pas obligatoire.

Votre départ est sécurisé : une **convention de mobilité**, signée par toutes les parties concernées, est établie et validée par le CFA avant votre départ.

Bon à savoir

COMMENT FINANCER SA MOBILITÉ ?

Les Opérateurs de Compétences (OPCO), en fonction de leurs orientations, peuvent prendre en charge les frais de l'apprenti générés par la mobilité à l'étranger. Le CFA vous accompagne dans votre recherche de financement.



Pourquoi effectuer une mobilité internationale ?

APPRENDRE AILLEURS AUTREMENT POUR :

- **Monter en compétences :** vous développerez et consoliderez vos connaissances linguistiques et multiculturelles, vous découvrirez des techniques et des méthodes de travail que vous pourrez partager au sein de votre entreprise à votre retour.
- **Vivre une expérience personnelle originale :** vous découvrirez une autre culture, de nouveaux modèles de management, vous gagnerez en autonomie.
- **Valoriser votre parcours :** en ajoutant une dimension internationale à votre CV.



Fabienne AGUIRRE

Votre Référente Mobilité
Européenne et internationale

Fabienne.aguirre@formasup-paysdelaloire.fr

07 49 55 16 93

Vous êtes en situation de handicap : Qui peut vous accompagner ?

Constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Art.L114 du Code de l'action sociale et de la famille.

Vous avez signé un contrat d'apprentissage et vous êtes titulaire d'une RQTH, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec le Référent Handicap du CFA Formasup Pays de la Loire afin de faciliter votre intégration en formation.

Le référent Handicap travaille en partenariat avec les services d'accueil dédiés aux étudiants en situation de handicap.

Zoom sur la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap en formation



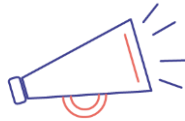
Audrey MONNIER
Votre Référente Handicap

Audrey.monnier@formasup-
paysdelaloire.fr

07 86 89 50 70

La rupture de contrat

On vous accompagne



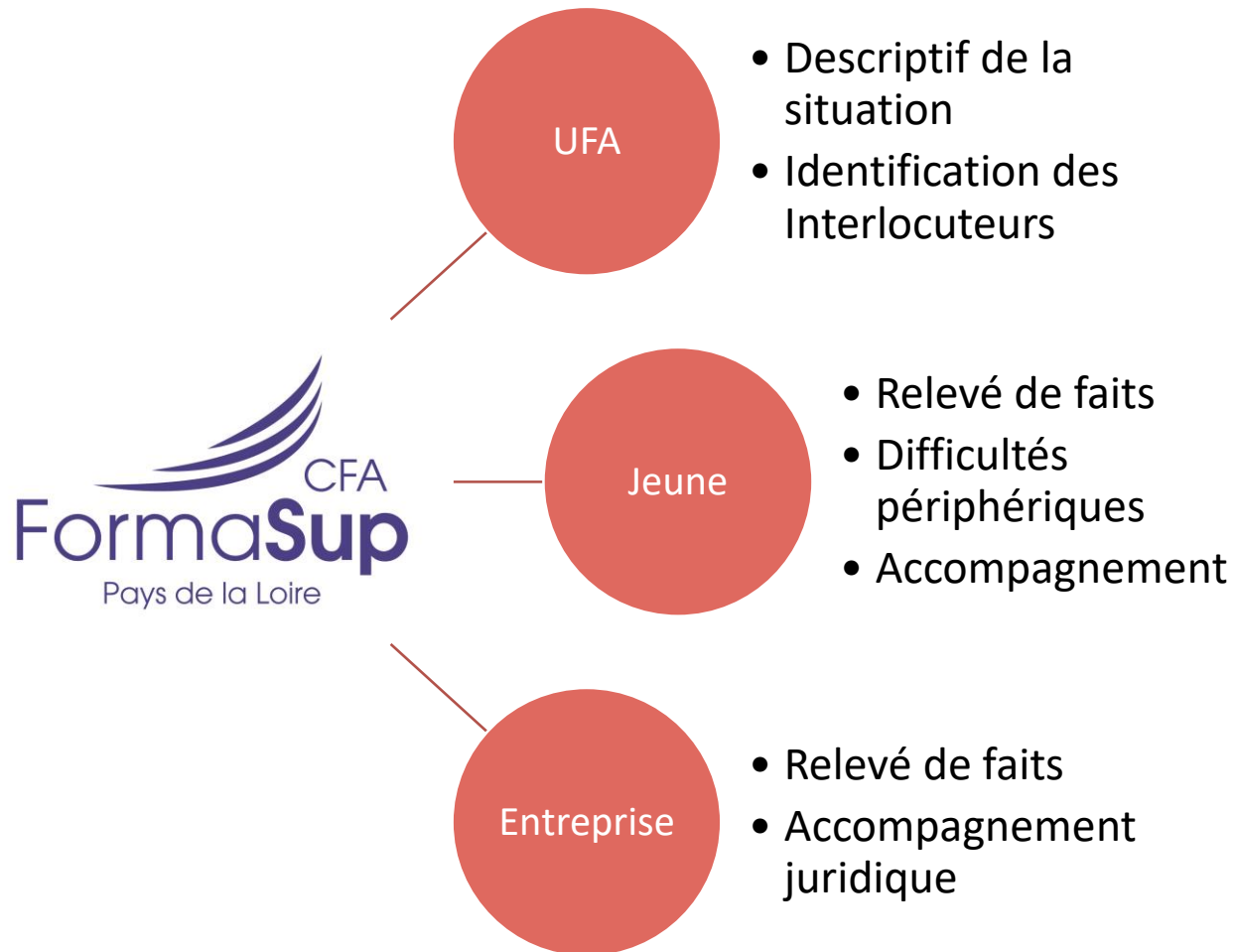
Prévenir votre tuteur et le CFA



Dans tous ces cas, le CFA doit permettre à l'apprenti de suivre sa formation théorique pendant 6 mois et contribuer à lui trouver un nouvel employeur.

La rupture de contrat

On vous accompagne





Une question pour finir ...





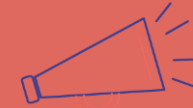
**Vous n'allez pas
repartir les mains
vides...**





Office de tourisme Nantes Métropole

A qui m'adresser si j'ai d'autres questions ?



CFA FORMASUP Pays de la Loire
2 Bd Léon Bureau
44200 NANTES



Audrey Monnier - Coordinatrice Formations
Audrey.monnier@formasup-paysdelaloire.fr
02 72 64 88 70

 **Faculté des sciences
et des techniques**



Mathieu Dosset - Directeur
mathieu.dosset@formasup-paysdelaloire.fr
06 37 00 09 73


CFA
FormaSup
Pays de la Loire